

N°	1	4	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 29 février à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Animation de bassin versant : validation du projet de COGE	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, COET, DUHAMEL, GARRAUD, LOIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL. Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, JUMEL, LACHEREZ (pouvoir à M. BIGNON), LOTTIN, MAUGEZ (pouvoir à M. SENEAL).
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Animation de bassin versant : définition des priorités d'actions</u> <i>Contrat d'objectifs et de gestion des eaux</i> M. SENEAL fait le point sur le contrat d'objectifs de gestion de l'eau (COGE). Le comité de pilotage réuni le 21 janvier 2008 a validé le projet de COGE. Les signataires, maîtres d'ouvrage en Seine-Maritime, bénéficieront de taux bonifiés pour leurs projets dans le cadre de la politique du département 76.
21 janvier 2008	
NOMBRE DE DELEGUES :	M. de LAUZANNE rappelle le contenu de l'annexe 4 du contrat concernant la cellule d'animation : « <i>l'animation du COGE est assurée par l'animatrice coordinatrice de bassin versant de la Bresle qui y consacrerait 45 % de son temps plein, conformément aux participations financières statutaires de chacun des conseils généraux</i> ».
En exercice	14
Présents	8
Votants	10
	Le président SENEAL propose au conseil d'administration d'approuver le contenu du contrat et de l'autoriser à le signer. Vu le projet de Contrat d'Objectif de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Bresle et ses annexes, Vu la validation de ce contrat par le comité de pilotage le 21 janvier 2008, <i>Le conseil d'administration décide :</i> <i>- d'approuver le contrat et son contenu,</i> <i>- d'autoriser le président de l'Institution à signer le contrat sus visé avec le département de la Seine-Maritime et l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL